

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

CONSTITUTIONS

FCI01624

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIMAVERA 2408

Objet : Acquisition et location de matériel et équipement de toute nature dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du Code Général des Impôts.

Au capital de : 20 Euros.

Siège social : C/O IF-LEASE Antilles Guyane - Parc d'activités de la Jaillie 97122 BAIE-MAHAULT

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE A PITRE.

Gérance : Jocelyne BERTIN.

FCI01625

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIMAVERA 2401

Objet : Acquisition et location de matériel et équipement de toute nature dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du Code Général des Impôts.

Au capital de : 20 Euros.

Siège social : C/O IF-LEASE Antilles Guyane - Parc d'activités de la Jaillie 97122 BAIE-MAHAULT

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE A PITRE.

Gérance : Jocelyne BERTIN.

MODIFICATIONS

FCI01615

GOSIER LES BAINS

Forme : SAS

Capital social : 1128000 euros

Siège social : POINTE DE LA VERDURE,

97190 LE GOSIER

316026038 RCS POINTE A PITRE

PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision en date du 26/01/2024, à compter du 15/02/2024, le Conseil a décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Jean-Denis BARDOUX, demeurant 460 impasse du Four à Pain à SAINT ANDRE DES EAUX, 44117 en remplacement de Dominique ASCENCIO qui reste au Comité Exécutif en étant nommé Directeur général délégué.

Mention sera portée au RCS POINTE A PITRE.

FCI01614

SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER

Sigle : SOGABA. Forme : SAS

Capital social : 304000 euros

Siège social : Quai SAINTE MARTHE,

97118 SAINT-FRANCOIS

307583880 RCS POINTE A PITRE

PRESIDENT

Aux termes d'une décision en date du 26/01/2024, à compter du 01/03/2024, le Conseil a décidé de nommer en qualité de président Monsieur Stéphane KHOLER, demeurant Pointe du Helleux, 97180 Ste Anne en remplacement de Jean-François

BERTHAUD qui reste au Comité Exécutif en étant nommé Directeur général délégué.

Mention sera portée au RCS POINTE A PITRE

DIVERS

FC07322

NOM DU SYNDICAT CONCERNE : Syndicat des Copropriétaires Résidence 8 rue Gambetta

ADRESSE DU SYNDICAT : 8 rue Gambetta - 97110 POINTE A PITRE

NUMERO IMMATRICULATION : AE0-937-169

DATE DE L'ORDONNANCE DES-IGNANT L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE : 13 Octobre 2023

DATE DE DÉBUT DE LA MISSION : 16 Octobre 2023

NOM DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE : SELARL BCM, prise en la personne de Maître Eric BAULAND.

ADRESSE : Selarl BCM, Administrateurs Judiciaires Associés, Immeuble Marina Center - Blanchard - 97190 GOSIER.

AVIS A DECLARER AUX CREANCIERS ANTERIEURS AU 16/10/2023 : Les créanciers antérieures au 16/10/2023 du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE 8 RUE GAMBETTA sis 8 rue Gambetta, 97110 POINTE A PITRE, doivent déclarer selon les formalités de l'article 62-19 du décret n°67-223 du 17 mars 1967, entre les mains de l'Administrateur Provisoire du Syndicat des Copropriétaires (en vertu de l'article 62-17 du décret 67-223 du 17 mars 1967) dans le délai de trois mois à compter de la publication au BODACC leurs créances antérieures à la désignation de l'Administrateur Provisoire (en vertu de l'article 62-18 du décret 67-223 du 17 mars 1967).

La nomination de l'Administrateur Provisoire emporte également suspension de l'exigibilité des créances pendant 12 mois.

Abonnez-vous

en ligne

www.leprobant.fr

Notre mail :

contact@leprobant.fr

Notre téléphone

:
0590 22 24 39

Une annonce

légale à

publier en

Guadeloupe ?

Simple Facile

Paiement

sécurisé

Votre

attestation

dans votre

boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr